

# les tatouages de la côte est de madagascar

d'après chapelier (1794-1806)

JEAN-CLAUDE HEBERT

*"Les insulaires de Madagascar ne sont pas des hommes corrompus et insensés, parce que leurs moeurs sont opposées aux nôtres parce qu'ils se plaisent à tracer sur les différentes parties de leur corps des figures bizarres ..."*

*Alexis ROCHON (Voyage à Madagascar, Paris 1791, pp.143-144).*

En 1940, l'Académie Malgache faisait paraître, sous la férule de H. Poisson, l'édition de certains manuscrits encore inédits de Louis Armand Chapelier, voyageur naturaliste mort à Madagascar à l'âge de 28 ans (1). Les renseignements recueillis par Chapelier avaient particulièrement retenu l'attention de l'éditeur. Ceci se déduit de l'ampleur des notes explicatives portant sur quelques termes sybillins révélés par Chapelier dans la désignation de différents tatouages et aussi du souci de l'annotateur de trouver des points de comparaisons. C'est ainsi que H. Poisson donnait référence à l'étude de Decary sur les tatouages antandroy et, bien plus, avait fait figurer en annexe des extraits publiés, une planche inédite comportant divers dessins de tatouages relevés par Mlle Basse, en 1930, en pays Bara, dans la région de l'Analavelona (2).

Cette dernière préoccupation s'explique par le fait que H. Poisson n'avait pas retrouvé les dessins originaux de Chapelier. Et, cependant, ceux-ci existaient dans les Archives du *British Muséum*, au département des manuscrits, sous le n°18.138 (ADD.MSS) portant en tête de liasse "*Notes autographes de Chapelier*" (3).

- 
- (1) Etude de Manuscrits de L.A. Chapelier, voyageur-naturaliste (1778-1806). Texte annoté par Henri Poisson, docteur es-sciences. Paru dans la collection de Documents concernant Madagascar et les pays voisins. Tome deuxième. Tananarive. 1940, 176 p. et XX planches. Voir à propos des tatouages, pp.41, 59, 87 et planche XI.
  - (2) Mlle Basse, chargée de mission par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, soutint en 1935 une thèse intitulée : "Etude géologique du Sud-Ouest de Madagascar" et y annexa une étude sur "Les groupements végétaux du Sud-Ouest de Madagascar", fruit de ses explorations.
  - (3) Catalogue du Fonds Malgache du British Muséum par J. Valette. *Bulletin de Madagascar* n°253 (Juin 1967), p.440. Voir fol.2r à 6v de l'Add.Mss. n°18.138 : Notes sur les tatouages betsimisaraka. 8 figures.

Il nous a paru bon de dévoiler aux malgachisants ces dessins, témoignage d'un passé révolu, puisqu'aussi bien les Betsimisaraka ne se tatouent plus aujourd'hui ou très rarement, alors que l'opération semble avoir été de pratique courante jadis (1).

Une deuxième raison a guidé notre propos. Nous avons publié, il y a quelques années, une assez longue étude sur les tatouages sakalava de l'Ambongo (2). Or, à notre avis, le lecteur pourra constater que certains motifs sakalava se retrouvent sur les planches présentées par Chapelier. D'autres graphismes sont étonnement semblables à ceux relevés par Decary (3) dans le Sud de l'île, tels qu'ils ont été reproduits dans son étude fort bien illustrée, sur les tatouages malgaches. Si bien que l'étude de Chapelier apporte témoignage, selon nous, d'un fond culturel commun et engage même à la recherche d'un archétype de tatouage spécifiquement malgache.

Mais revenons à Chapelier. En tête du troisième cahier manuscrit publié par Poisson (4), Chapelier note différents types de tatouages et donne leurs appellations malgaches avec leurs emplacements :

- *katsa-ougouch* : Lorsqu'elles (les marques) sont placées aux lobes extérieurs des jambes.
- *katsa-amine-tsi-tsi* : Lorsqu'elles sont placées sur les hanches.
- *katsa-diabolo* : Ces marques se mettent sur le dessus des mains.

Les Malgaches appellent l'action tatouage : *mitetik-katsa* (5).

Il s'agissait là de premières notes recueillies par Chapelier qu'il devait compléter et rectifier par la suite.

---

(1) Commentant une remarque du Lieutenant de vaisseau Frappaz qui écrivait vers 1824 que "les deux sexes se tatouent les bras et les jambes de diverses manières", Decary écrit en note : "La coutume du tatouage a presque entièrement disparu chez les Betsimisaraka". Les voyages du Lieutenant de Vaisseau Frappaz. Collection de Documents édités par l'Académie Malgache. Paris, p.118 et 224.

(2) Hébert J-C. Les tatouages sakalava dans l'ethnie culturelle malgache. *Civilisation malgache*, n°1, publié par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Tananarive. 1964-1966. Voir pp.115-165 et 29 pages de figures et cartes en fin d'ouvrage.

(3) Decary R. Les tatouages Antandroy, in *Revue de Madagascar*, Oct.1933, n°4, pp.37-54; et les tatouages chez les indigènes de Madagascar, *Jl. Soc. des Africanistes*, t.V. fasc.I, pp.1-39 avec 241 dessins (1935).

(4) Mss. coté C par Poisson.

(5) *Katsa* est cité avec le sens de "tatouage, marque dans la peau" dans le dictionnaire de Richardson; *mitetika* signifie "donner des coups (de hachette), faire des entailles". Le mot sakalava désignant les tatouages est *tombotomboka* ou encore *tselitselika*; le mot merina est *havatsa*; d'autres mots existent selon les provinces. Cf. Notre étude déjà citée, pp.148-149.

Dans le *Vocabulaire Malgache et Français* du même auteur se trouvent des renseignements plus intéressants :

*"J'ai détaillé, dit l'auteur, la signification de chaque mot le plus exactement qu'il m'a été possible, j'ai placé à la fin de ce vocabulaire les noms des différentes parties du corps humain, ceux des marques que les insulaires se tracent sur le corps, ainsi que quelques phrases de leur langue".*

Malheureusement, la fin de ce vocabulaire a été perdue depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle et manque dans le manuscrit étudié par Poisson. Dans la première partie du vocabulaire, on relève cependant, sous le mot *katsa* "marque", les annotations suivantes :

*"Les marques que les insulaires se tracent sur le corps sont non seulement un ornement mais le moyen que les indigènes d'une caste emploient pour se distinguer d'une autre. Par exemple, chez les Betsimisaracs (Betsimisaraka), leur manière de se tatouer est particulière; cependant, les Bétalimènes (Betanimena) leurs voisins se tatouent presque de la même façon. Les Antatimes (Antatsimo) qui habitent dans la partie Sud de la côte de l'Est se tatouent les paupières et se font un double sourcil. Chez les Betsimisaracs et les Bétalimènes, il n'y a guère que les femmes qui soient jalouses de cet ornement distinctif ou plutôt elles endurent avec plus de patience les douleurs du tatouage que les hommes qui paraissent beaucoup plus sensibles aux souffrances.*

*Ces marques diffèrent les unes des autres et portent les noms des diverses parties du corps sur lesquelles elles sont tracées. Par exemple, *katsa-amboviste* désigne celle qui est placée sur le mollet et elle se nomme *katsa-ampé* lorsqu'elle est placée sur la cuisse. On nomme *katsa-amine-tangane* celles qui sont placées sur les côtés extérieurs des jambes, *katsa-aminetsitsi* lorsqu'elles sont placées sur les hanches; *katsa-diabolou*, ces marques se mettent ordinairement sur le dessus des mains. Enfin, on appelle *katsa-andilou* celle qui est placée sur les seins et dont la forme approche de celle d'un soleil. On peut voir ces différentes figures à la fin du vocabulaire".*

Ce sont ces figures qui ont été conservées dans le manuscrit du British Muséum; nous les reproduisons plus loin.

On remarquera que les explications de Chapelier sont contradictoires. Les tatouages seraient un signe tribal; cependant, Betsimisaraka et Betanimena - de la région de Tamatave - se tatouaient presque de la même façon. Seuls les Antatsimo (ceux du Sud), au Sud de Tamatave, avaient un tatouage spécial, un double sourcil, non sur les paupières comme dit l'auteur, ce qui serait trop dangereux à pratiquer vu le risque de perforation du globe oculaire, mais sur le front. Nous pouvons affirmer ce détail, car le double sourcil est encore actuellement tatoué au bas du front, parfois même de façon dissymétrique, dans la plupart des groupes ethniques du Sud.

Comme nous l'avons déjà écrit dans notre première étude et comme paraît s'en être rendu compte Chapelier à mesure qu'il approfondissait ses connaissances en langue malgache, la quasi-totalité des désignations données ne se rapporte pas aux dessins des tatouages mais à leurs emplacements :

- *katsa-ongoutch* : signifie "tatouage de jambes" (*ongotra*)(1).
- *katsa-ambovitse* : "tatouage sur les mollets" (*voavitsy*).

---

(1) *Ongotra* ou *hongotra*, mot dialectal correspondant au merina *tongotra* "pied, jambe" et au sakalava *tomboka*, id.

- *katsa-ampe* : "tatouage sur les cuisses" (fe).
- *katsa-amine-tangane* : "tatouage sur les bras (*any ny tañana*).

Seul, *katsa-amine-tsitsy* est plus difficile à traduire car les hanches ne portent pas en *betsimisaraka* le nom de *tsitsy*, mais celui de *valahana* ou encore *lamosina*. Peut-être le terme est-il à rapprocher du provincial *tsitsika* "débauché", vu l'emplacement assez particulier de ces dessins; ou bien de *tsitsika* "épreuve, incision, pratiquée lors d'un serment ou épreuve corporelle". A noter que Chapelier signale deux formules de serments, *teitci-panta* pour le serment d'alliance ou de paix, *teitci-delabi* pour l'épreuve du feu par le fer rouge; *fanta* signifie "serment". Quant à *de-labi*, c'est un mot composé de *lela* et *vy*, "langue" et "fer", le fer rouge étant déposé sur la langue. *Teitci* (*tsitsy*) n'est pas traduit par Chapelier.

Enfin, *katsa-andilou* (ou plutôt *andilan*) doit signifier "tatouage sur les flancs" (de *an-ilana*). Poisson a mal lu les notes de Chapelier : il s'agit de tatouages placés sur les reins et non sur les seins, comme il l'a écrit.

Chapelier devait reprendre quelques années plus tard ces premières notes et rédiger une observation d'ensemble sur les "tatouages". Ce sont ces deux pages, qui accompagnent les dessins de tatouages *betsimisaraka* que nous reproduisons ci-dessous. On y verra que la technique du tatouage par piqûres répétées avait été parfaitement décrite. Ces pages étaient jusqu'à ce jour inédites (1).

*"Le tatouage, cet ornement des peuples sauvages, ou du moins peu policés, est en usage à Malgache (sic). C'est ordinairement lorsque l'individu de l'un ou de l'autre sexe entre dans l'âge de puberté qu'on les marque du sceau de la nation; car je crois qu'il n'y a que les Malgaches qui se tatouent de cette manière. Le voyageur qui arrive à Malgache est étonné et même surpris de voir des femmes souffrir patiemment l'opération du tatouage. Un petit nombre d'entre-elles font profession de (...) ant; elles ont pour principal instrument, trois aiguilles réunies ensemble et entourées d'une aiguille de fil et qu'elles nomment telou filou (2).*

*Dans une coquille ou bien sur une feuille de ravenne (3), elles délaient de la suie qu'elles prennent ordinairement au cul de la panelle (4) avec le jus d'une espèce de haricots kalamac, dolichos (5).*

*Elles tracent sur les parties du corps qu'on veut faire tatouer les marques katsa avec un petit morceau de bois très mince qu'elles trempent à fur et à mesure dans la couleur ci-dessus décrite; ensuite elles piquent du paquet d'aiguilles à plusieurs reprises les endroits (choisis).*

*J'ai vu beaucoup de femmes qui ne sont point tatouées, parce qu'elles ne peuvent supporter cette espèce de tourment. Celles qui le sont, se croient plus jolies et mieux faites que celles qui ne le sont pas.*

*La plus grande partie des hommes ne sont pas tatoués.*

---

(1) "Notes sur les tatouages *betsimisaraka*" (8 planches), *Add. Mss. n°18.138*, fol. 2r à 6v.

(2) *Litt. "Trois aiguilles"*.

(3) *Ravinala* : "l'arbre du voyageur".

(4) *Panelle* : marmite en terre cuite.

(5) *Kalamaka*, espèce de haricot.

Toutes ces marques portent les noms des diverses parties du corps sur lesquelles elles sont situées.

On nomme *katsa-andilon*, celles qui sont placées sur les reins (1). Cette marque est une espèce de soleil, comme on peut le voir dans les différentes figures que j'ai dessinées.

*Katsa-ampé*, lorsqu'elle se trouve placée sur la cuisse et *katsa-ambovitsi* lorsqu'elle est sur les molets (sic).

*Katsa-amine-tangane*, lorsqu'elles sont placées sur le dessus de la main et dessous le bras".

On remarquera que *katsa-amine-tsitsi* a disparu de la liste. L'auteur, dans cette deuxième version, s'est donc rendu compte de son erreur première, *tsitsi* n'étant pas une partie du corps.

*Katsa-diabolon* a également disparu au profit de *Katsa-amine-tangane*, comme déjà dans le *Vocabulaire Malgache et Français*.

Cependant, on s'étonne de ne voir pas figurer dans la liste le mot *tratra* "poitrine" qui, par son emplacement bien exposé aux regards, se prête particulièrement aux tatouages féminins.

Heureusement et ceci compense largement les quelques erreurs de dénomination de Chapelier, ce dernier qui, en sa qualité de naturaliste, était un bon dessinateur, a fait suivre sa courte étude sur les tatouages de huit planches de dessins. Faisant confiance au dessinateur, nous devons croire que les tatouages ainsi représentés sont un bon échantillon des tatouages *betsimisaraka* de l'époque.

La planche 2 groupe un "tatouage de cuisse" et un "tatouage de mollet". Le motif dessiné sur la cuisse figure un losange barré horizontalement avec, aux quatre coins, des bras cassés. Ce signe semble inhabituel dans l'aire malgache, encore que nous ayons trouvé en Ambongo un motif approchant que nous avons timidement appelé "figuration d'une tortue" (2). A notre avis, nous avons ici la répétition inversée d'un signe primitif qui doit représenter une stylisation humaine. Ce signe se trouve d'ailleurs répété trois fois dans une frise de la planche 11 au-dessus d'une ligne ondulée triple et nous interprétons cette scène comme trois personnages dansants.

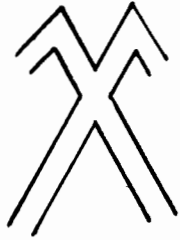
Le signe double inversé laisse alors à penser que le graphisme représente l'union de deux êtres, un couple. La barre transversale peut représenter le

---

(1) Dans le premier paragraphe cité, Poisson avait lu fautivement "les seins".

(2) Cf. Tête D9 "Purs sakalava", en fin d'ouvrage.

sol, comme aussi la jonction de deux personnages. Cette figure est donc obtenue par inversion symétrique du signe primitif reproduit à la planche 1.



Signe primitif représentant un personnage humain



Motif inversé

Planche 1

Le tatouage du mollet est assez commun dans l'aire malgache. De fait, ce tatouage est pratiqué encore chez les Bara, les Tanosy, les Antandroy et se rencontre plus rarement chez les Sakalava.

La planche 3 montre en bas, à droite, un "tatouage de bras", qui est semblable à quelque chose près, au tatouage de mollet précédent.

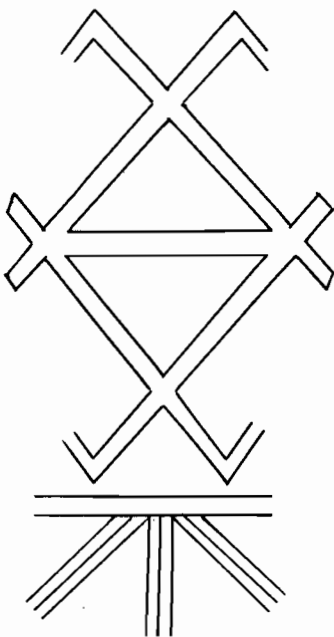


Planche 2 :  
 en haut : *katsa-ampé*  
 (tatouage de cuisse)  
 en bas : *katsa-anbovitsi*  
 (tatouage de mollet)

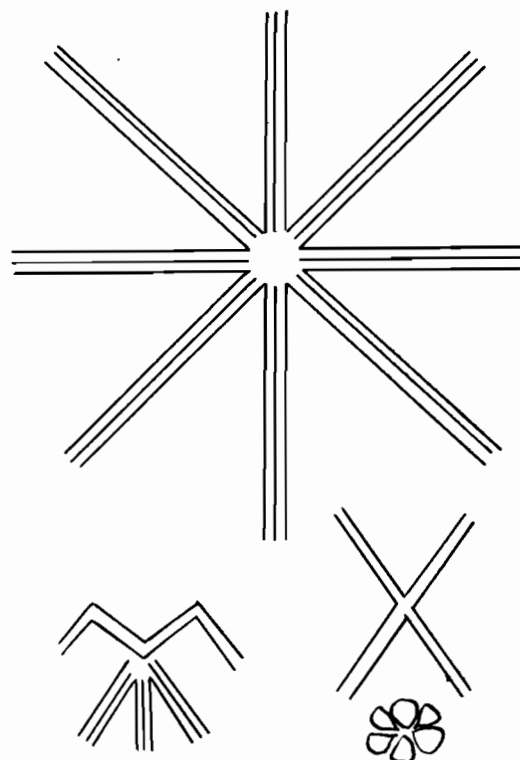


Planche 3 :  
 en haut : soleil  
 en bas : *katsa-amine tangane*  
 (tatouage sur les bras)

La planche 4 comporte un graphisme similaire sous un dessin en forme d'X, avec barre supérieure. Nous verrons que la planche 11 reproduit quant à elle, exactement le même dessin que la planche 2 et il s'agit peut-être d'une inadvertance de Chapelier, à moins qu'il ait rencontré deux personnages tatoués avec le même groupe de signes, ce qui n'est pas impossible non plus.

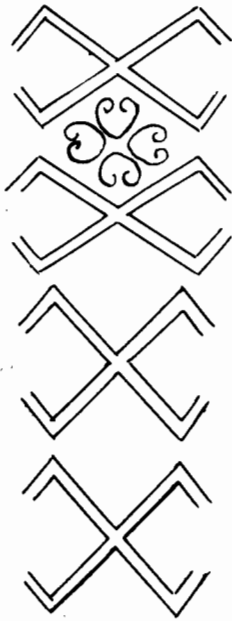


Planche 4 :  
 en haut : *katsa-amine tangane*  
 (tatouage sur les bras)  
 en bas : *katsa-ongoutch*  
 (tatouage de jambe)

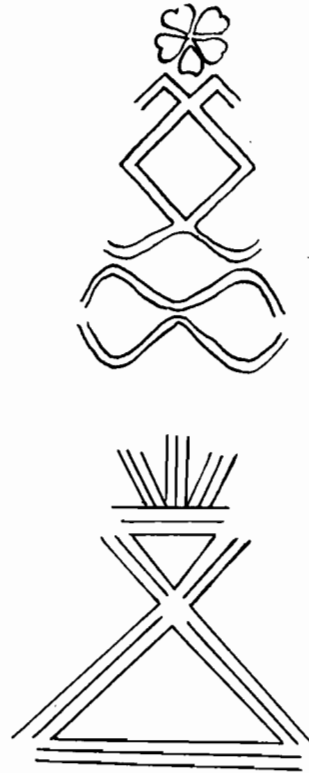


Planche 5 :  
*katsa-ongoutch*  
 (tatouage de jambe)

Les tatouages des planches 2, 3 et 4, que nous regroupons dans la planche 6, rappellent fort curieusement, en particulier le troisième, les motifs que les Sakalava connaissent sous le nom de *volombava*, "poils de barbe" et *papango manendry* "milan qui plane" (1).

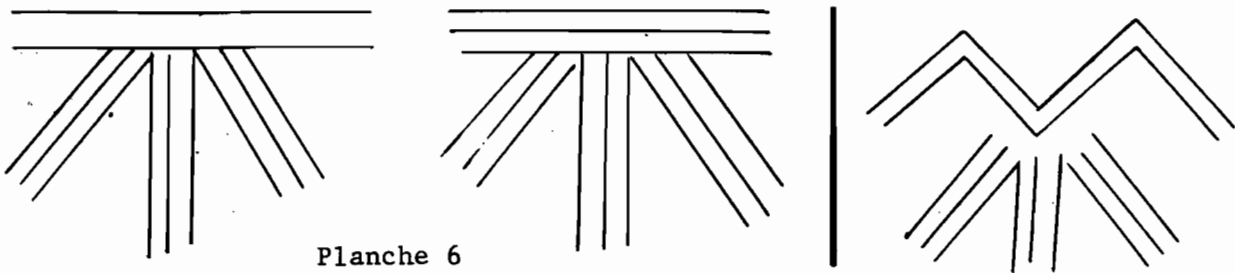


Planche 6

(1) Cf. dessins Pl. 10, Pl. 11, Pl. 12 et Pl. 27 de notre étude précitée.

La seule différence est que chez les Sakalava ce motif est généralement dessiné sur le menton. Nous le trouvons cependant une fois en tatouage de poitrine (1). Dans notre étude, nous avons indiqué le caractère sexuel de ce graphisme (2), car le v renversé traversé d'une bissectrice évoque le pubis et la ligne brisée, dénommée "milan qui plane", évoque les jambes écartées d'une femme. Ce même signe simplifié se trouve dans les tatouages antandroy, tanosy et mahafaly où il est fréquemment tracé sur le front, d'un trait unique; il est alors dénommé *liamboro* ou *tomboboro*, "trace" ou "marque d'oiseau" (3).

En pays sakalava, le trait est souvent double; en pays betsimisaraka, selon Chapelier, il est triple; ceci, évidemment, renforce l'image de poils de barbe (*volombava*), mais à notre avis l'image sexuelle est sous jacente.

A notre avis, le motif du "tatouage du bras", de la planche 3 nous paraît être plus proche du prototype original; il est d'ailleurs très proche du motif du *papango manendry* associé au motif *volombava* que nous rencontrons en pays sakalava.

Le grand tatouage de la planche 3 est un soleil, sans discussion possible. D'ailleurs, Chapelier signale la fréquence du signe solaire placé sur les reins. Ce même signe est très répandu chez les Sakalava (4).

Cette même planche comporte encore une simple croix, sans symbolisme apparent, surmontant une fleur à 6 pétales. Chapelier, si nous lisons bien, a écrit au-dessous : "deux", ce qui signifierait peut-être que ce motif était tatoué sur les deux bras.

La planche 4 comporte un "tatouage de bras" et un autre "de jambe". Le premier semble comporter une stylisation humaine inversée (cf. le prototype dessiné planche 6, mais avec ici un trait triple et sans bras), surmontant des *volombava*.

Le deuxième, situé dans la demi-feuille inférieure, est plus curieux. Si nous avons affaire à un "ensemble", comme il faut le penser, l'association des signes figure peut-être une tête dont le 8 renversé aux grandes boucles serait les yeux, le trait horizontal sous-jacent: la courbe des deux narines, le losange : la bouche ouverte avec au-dessous quelques poils de barbe retroussés.

La fleur à cinq pétales en forme de coeurs serait une adjonction ornementale. On peut se demander d'ailleurs si le thème du coeur n'est pas un emprunt aux marins ou aux pirates qui fréquentaient ou avaient fréquenté jadis cette côté car, de toute évidence, ce thème n'est pas malgache.

---

(1) Pl. 13.

(2) p. 133-140.

(3) Nous dirons ici que ce même triangle sexuel se trouve gravé à profusion sur le sentier qui traverse l'Isalo pour rejoindre la "grotte des Portugais" et qu'une dalle au passage d'un ruisseau en est littéralement couverte. Il est vrai que ce signe correspond également à une indication du chemin à suivre; c'est un tracé flêché.

(4) Cf. Notre étude, pp. 124-125 et fig. en fin d'ouvrage.

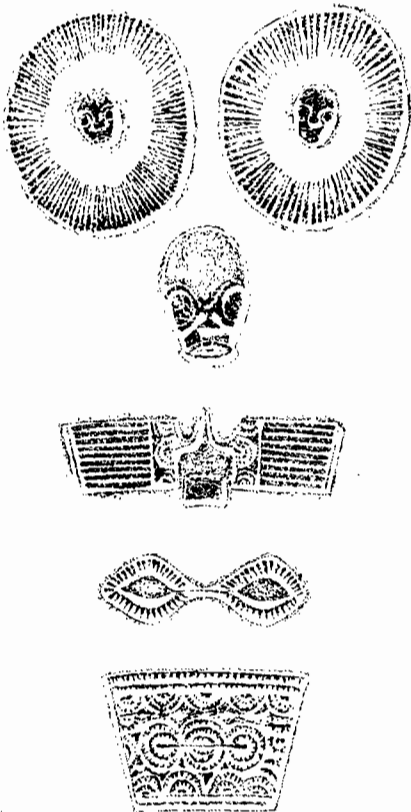


Si notre interprétation est la bonne, on ne peut alors s'empêcher de penser à un rapprochement de cette tête stylisée avec les figurations polynésiennes des *tiki*, ou encore celles de têtes massues des îles Marquises.

Les *tiki* tahitiens, en bois ou en pierres, portent de grands yeux exorbités comme ici, en forme de 8 couché. Les têtes massues des îles Marquises ont également deux énormes globes oculaires et les autres dessins stylisés au-dessous figurent, d'après les études faites par divers ethnologues, les autres parties du visage ainsi énumérées :

- une tête pour le nez,
- des lignes vibratoires pour la moustache,
- une bouche charnue (en forme de deux yeux),
- un menton-socle.

C'est en ce sens que l'ethnologue suisse : Jean Gabus a analysé les symboles qui composent une massue de ce type dans son ouvrage intitulé : "La Main de l'homme" (1). Son interprétation est la suivante (planche 7).



#### La massue des Iles Marquises et son symbolisme

Les yeux solaires : voient dans toutes les directions; au centre une tête personnifie le pouvoir de la vision, son âme.

Une tête nasale : c'est l'âme des odeurs.

Des bras magiques : ils conduisent et canalisent les flux des ondes d'énergie.

Les yeux de la bouche : c'est l'âme du goût.

Le socle du menton: symbole de la matière brute encore non transformée par l'esprit.

Le cou ?

(1) Op. cit. Musée d'ethnographie de Neuchâtel. 1963.

Pour nous, le tatouage composite betsimisaraka que nous a transmis Chapelier, doit s'analyser en une tête humaine semblable à la tête massue des îles Marquises. Peut-être est-ce simple convergence, peut-être y a-t-il là au contraire une vague réminiscence d'un archétype commun. Il est prudent de ne pas se prononcer.

A l'encontre de notre interprétation, on peut comparer la ressemblance du losange central avec des bras extérieurs à celui de la planche 1; cependant, la barre transversale du losange est ici absente et la symétrie fait défaut, le trait sommital étant une ligne ondulée.

La planche 5 nous offre un autre "ensemble" difficile à interpréter. C'est une série de "huit" couchés, mais tracés en lignes brisées, ouverts à leurs extrémités. La fleur du bas du dessin (entre le troisième et le quatrième "huit" couché) est devenue une stylisation de quatre boucles converges rappelant quatre coeurs mais pourtant nettement différenciés.

Pour cet ensemble, notre interprétation sera la même que pour le précédent et nous inspirant de J. Gabus, nous avons donc :

- deux yeux largement ouverts,
- des moustaches (?),
- une bouche en forme de deux yeux ouverts,
- une stylisation poils de barbe bouclés,
- un socle mentonnier.

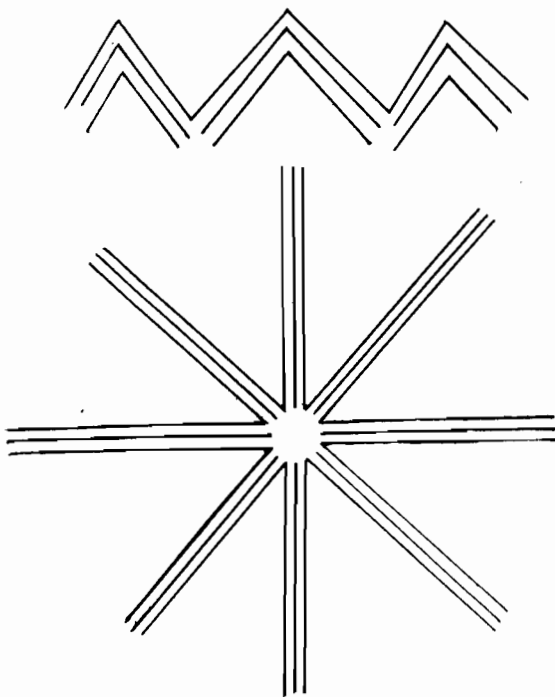


Planche 8 :  
 en haut : *papango manendry* ?  
 (milan qui plane)  
 au centre : soleil

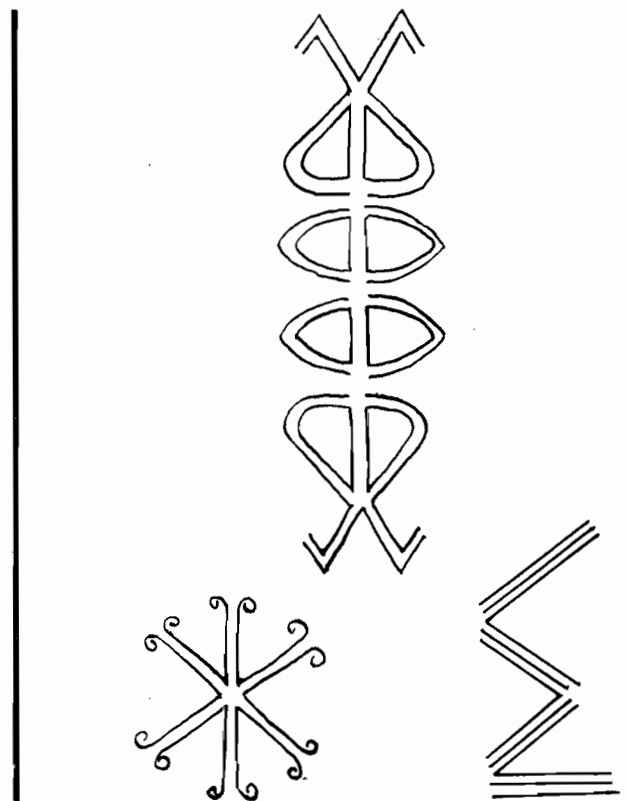


Planche 9 :  
 en haut : *katsa-ampé*  
 (tatouage de cuisse)  
 en bas : *katsa-amine-tsi-tsi*  
 (tatouage de hanche)

Nous ne dissimulons pas qu'il faille un certain degré d'imagination pour retrouver ce symbolisme. Nous ne l'aurions pas indiqué si la comparaison avec la figure précédente et l'examen de l'ouvrage de J. Gabus ne nous y avait incité.

La planche 8 représente un "milan qui plane", à six branches (celui de la planche 3 n'en avait que quatre) et au-dessous un grand soleil dont le rond central est bien dessiné. Les rayons au nombre de huit sont représentés chacun par trois traits. La figure est donc identique en tous points à celle de la planche 3.

La planche 9 nécessiterait de faire appel encore plus à toutes les ressources de l'imagination. Ici, nous avons toujours quatre éléments superposés comme les "huit" couchés de l'ensemble de la planche 5, mais le "huit" a été transformé, curieusement en forme de poires ou de pastèques coupées par le milieu.

De plus, à chaque extrémité de l'"ensemble" qui doit se lire verticalement, on reconnaît les bras d'une stylisation humaine (et, si l'on veut, les bras et les pieds puisque l'ensemble est symétrique). Nous n'en dirons pas plus, mais il est pour nous évident que cette figure doit se rattacher aux deux "ensembles" déjà étudiés qu'elle évoque par sa forme générale, ici très stylisée dans la ligne d'un mât-totem.

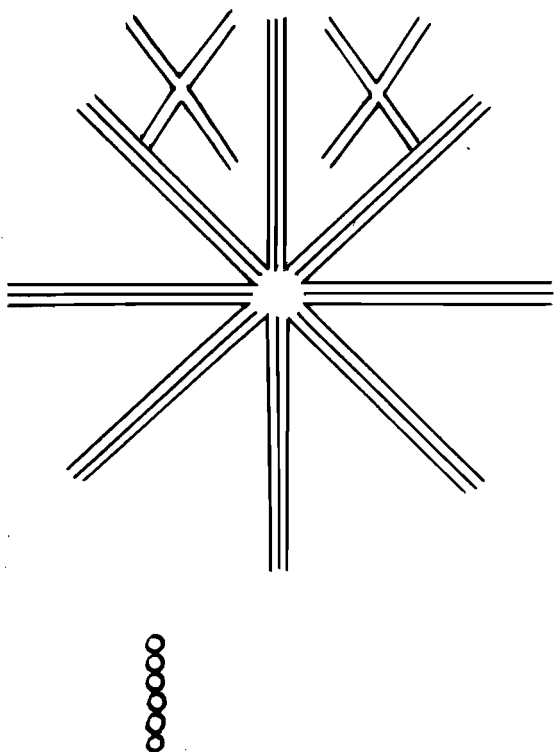


Planche 10 :  
 en haut : soleil  
 en bas : *katsa-diabolon*  
 (tatouage en traces d'oiseau)

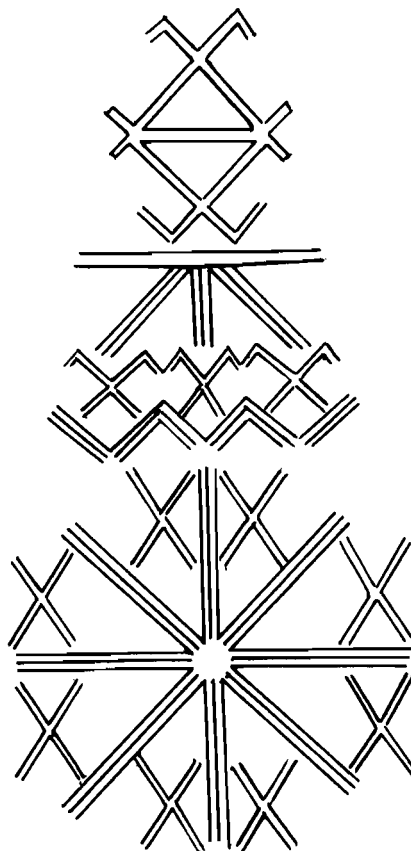


Planche 11 :  
*katsa-andilon*  
 (tatouage sur les hanches)

Le "tatouage de hanche" de la même planche est une croix bouclée, du type *renamby* par ses volutes terminales, mais à six branches au lieu de quatre dans la croix antandroy.

La ligne brisée à droite est sans signification spéciale.

La planche 10 nous fournit un soleil semblable aux précédents avec, en outre, deux croix en X dans les rayons supérieurs, simple enjolivure.

La "marque en patte d'oiseau" évoque l'empreinte d'un oiseau sur le sable en progression rectiligne. Les tatouages du Sud de l'île portant la dénomination *liamboro*, sont très différents; ils comportent un V ouvert avec sa bissectrice.

La planche 11 qui est très vraisemblablement un "ensemble" tatoué sur le dos ("sur les flancs" comme l'indiquerait la traduction du malgache) reprend beaucoup de thèmes précédents :

- stylisation de deux êtres humains accouplés,
- *volombava* à caractère sexuel,
- trois petits personnages stylisés sur une ligne brisée en forme de *papango manendry*; ce sont peut-être trois personnages qui dansent,
- un grand soleil de même type que les précédents avec des X intercalés entre chaque rayon.

Ce tatouage n'est original en somme que par la frise des trois personnages dansants et par l'accumulation de divers thèmes déjà connus.

En résumé, ces tatouages dénotent "un air de famille certain" et l'on doit conclure qu'ils représentent fidèlement et suffisamment les tatouages betsimisaraka de l'époque. On peut regretter seulement que Chapelier n'ait pas poussé plus avant son enquête dans l'interprétation des tatouages selon les indications données par les femmes tatouées elles-mêmes et par leur entourage.

A sa décharge, il faut noter, comme nous l'avons constaté personnellement en pays sakalava, que les individus tatoués ignorent le plus souvent le symbolisme sous-jacent des motifs dessinés; ceci est particulièrement net dans les motifs à symbole érotique, lequel est rarement avoué et paraît parfois incompris. Les termes vernaculaires betsimisaraka qualifiant les différents motifs auraient cependant certainement aidé à leur compréhension totale mais Chapelier n'en a recueilli aucun.

Il reste, comme le disait Chapelier, que les tatouages sont avant tout un ornement et nous pouvons ajouter un ornement hérité d'un archétype lointain, commun au fonds culturel malgache. A l'encontre de Chapelier, nous dirons que les tatouages ne sont pas un attribut clanique ou tribal et que s'ils sont parfois représentatifs d'une ethnie localisée, c'est toujours par des caractéristiques secondaires, par des détails ayant évolué différemment du prototype originel ou encore par l'importance affective donnée à un motif de tatouage particulier. Mais les tatouages sont et restent, avant tout, une parure réservée aux plus coquettes ... et aussi aux plus courageuses.

Quant aux choix des motifs, il n'est dicté que par des considérations esthétiques léguées par la tradition commune au groupe ethnique considéré. Nous pouvons d'ailleurs dire que par delà les siècles, les mêmes motifs se retrouvent immuables ou presque; qu'en tout cas, ils perdurent très longtemps.

Nous rappellerons à ce sujet que la croix bouclée appelée par les Tandroy *renamby* (étymologie ignorée), si caractérisée localement qu'on pourrait croire à un motif tribal, se rencontre cependant sur des bois de pirogues mortuaires trouvés dans les grottes du Nord-Ouest à plus de 1.000 km de distance, comme sur les monuments funéraires et les volets sculptés des Betsileo et des Tanala, à mi-chemin entre Nord et Sud de l'île (1).

Parallèlement, en pays tanosy où cette croix est encore fréquemment rencontrée dans les tatouages féminins, elle était déjà connue aux environs de l'an 1.600, si notre interprétation des renseignements recueillis par les Pères Jésuites Portugais est bien exacte. Les Pères Luis Mariano et d'Azevedo signalent, en effet, avoir vu sur les poitrines tanosy des croix d'Alcantara et d'Avis, qui ne sont autres que des croix bouclées (2).

L'examen des dessins de tatouages rapportés par Chapelier nous confirme pareillement que certains schémas de tatouages sont pérennes par delà les siècles, en dépit d'influences locales ou tribales plus ou moins sensibles. Or, le fait que certains types de motifs se retrouvent apparentés malgré l'éloignement et les difficultés de communication, comme c'est le cas entre le Nord et le Sud de l'île ou encore entre la côte Ouest de l'Ambongo et la côte Est (3) aux environs de Tamatave, apporte la preuve, selon nous, d'un fonds culturel commun.

Bien plus, les planches dessinées par Chapelier nous ont amené à penser que ce fonds commun pouvait émaner d'une aire culturelle fort éloignée, puisqu'il s'agit des îles Marquises ou plutôt d'une aire originelle commune, si tant il est vrai que Malgaches et Polynésiens ont pu avoir pour berceau la même région de la planète, dans les îles de l'Indonésie. A ce titre, les documents recueillis par Chapelier apportent un témoignage inestimable qu'il était nécessaire d'exhumer des archives du British Muséum.

---

(1) Cf. Marcelle Urbain Faublée. *L'Art Malgache*. P.U.F. Paris, 1963. Voir pp.60, fig.45 (cercueil du N.O.) et pp.61.

(2) J.C. Hébert. *Les tatouages sakalava dans l'ethnie culturelle malgache*. C. *L'influence chrétienne (portugaise)*, pp.158-159, et en fin d'ouvrage "croix décrites par le Père Luis Mariano".

(3) Certes, le trajet qui est de près de 500 km n'est pas infranchissable mais il est difficile, au point que les traitants de la côte Est, il y a deux siècles, ne franchissaient pas la grande forêt de l'Est pour aller s'approvisionner en bovidés dans la plaine sakalava où les animaux étaient pourtant plus nombreux et de meilleure qualité. Les traversées faites par Mayeur et Dumaine de la côte Est à la côte N.O. (Analalava et Majunga) n'étaient que des expéditions de reconnaissance et n'ont jamais donné lieu, même par la suite où le parcours était reconnu, à un trafic suivi.